



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 1^{er} AVRIL 2025 À 15 HEURES
STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS
Convocation du 26 mars 2025**

Membres en exercices 30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	12 titulaires 7 suppléants
---	--------------------	-------------------------------

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaires : Claudine HUCKERT, Justin VOGEL

Suppléants : Jean-Charles LAMBERT, Raymond ZILLIOX

Communauté de communes du Pays de la Zorn :

Titulaires : Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Jean-Pierre ISSENHUTH, Marie-Berthe KERN, Fernand WILLMANN

Suppléants : Laurent JEHL

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jacques BAUR, Pia IMBS, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER,

Suppléants : Suzanne BROLLY, Michèle LECKLER, Joël STEFFEN, Laurent ULRICH

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaires : Alain GROSSKOST, Alain NORTH qui a donné procuration à Justin Vogel

Suppléants : Roland MICHEL

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires : Benoît DINTRICH, Stéphane SCHAAL*, Denis SCHULTZ qui a donné procuration à Fernand WILLMANN

Suppléants : Bernard SCHNEIDERLIN

Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires : Jeanne BARSEGHIAN, Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Anne-Marie JEAN qui a donné procuration à Michèle KANNENGIESER, René SCHAAL qui a donné procuration à Pia IMBS, Thierry SCHAAL, Françoise SCHAETZEL, Doris TERNOY

Suppléants : Camille BADER, Cécile DELATTRE, Pierre OZENNE, Benjamin SOULET

Membres titulaires absents :

Communauté de communes du Canton d'Erstein : Jean-Jacques BREITEL, Julien KOEGLER

Eurométropole de Strasbourg : Vincent DEBES, Claude FROEHLI, Anne-Pernelle RICHARDOT

*présent en visio

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250401-439-1-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Délibération n°439 du Comité syndical

5. Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire 2025 se présente comme le report du compte administratif 2024 sur le budget 2025 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	+ 327 418,86 €
Section d'investissement :	excédent	+ 32 833,47 €

Le budget supplémentaire 2025 du syndicat mixte permettra :

- 1) de reporter le résultat de l'exercice 2024 sur le budget 2025,
- 2) d'abonder les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :
 - répartition de l'excédent de fonctionnement :
 - 307 418,86 € sur les charges à caractère général, de personnel
 - 20 000 € en investissement pour la mise en œuvre du SCOTERS,
 - affectation de l'excédent d'investissement aux frais de révision du SCOTERS

*Le Comité syndical
sur proposition de la Présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, après affectation du résultat, le budget supplémentaire pour l'exercice 2025 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 307 418,86 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	269 918,86 €
012 Charges de personnel	22 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	15 000,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	307 418,86 €
--	--------------

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250401-439-1-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

En section d'investissement pour un montant de 52 833,47 €* :

**32 833,47 € de résultat cumulé + 20 000 € d'affectation de résultat de fonctionnement*

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles 52 833,47 €

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement 32 833,47 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 20 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le - 8 AVR. 2025 - 8 AVR. 2025

Strasbourg, le

- 8 AVR. 2025

**La Présidente
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN**

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250401-439-1-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025